

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 8
Nbre de représentés : 2
Nbre d'absent/excusé : 1*

*Date de convocation : 03/02/2017
Date d'affichage : 10/02/2017*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 7 février 2017

Le sept février deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BOILEAU Florent - M. BINET Frédéric
M. CARON Yves - Mme DELAVENNE Fabienne - M. GAUDRILLER
Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie) et Mme
CHAVERON Colette (Pouvoir à M. CARON Yves)

Était absente : Mme CADET Vinciane

M. WALLET Jacky est nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP)

La parution du décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 impose à chaque employeur de plus de deux salariés, de réaliser l'évaluation des risques professionnels inhérents à ses activités et de la transcrire dans un seul et même document appelé DOCUMENT UNIQUE.

La mairie de Domart-sur-la-Luce s'est inscrite dans cette démarche d'élaboration de ce document depuis le 14 avril 2015 avec l'aide du Centre de gestion de la Somme. Tous les services sont concernés.

Le Fonds National de Prévention a pour mission de participer au financement des mesures de prévention arrêtées par les collectivités dans le cadre d'une démarche de prévention et notamment sur le coût financier du temps mobilisé. L'aide financière du FNP porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes et externes autour de cette démarche. Afin de bénéficier de cette participation financière, le Conseil municipal doit délibérer sur l'autorisation à la collectivité de recevoir une subvention du FNP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de solliciter auprès du FNP une participation financière la plus large possible pour ce dossier
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Frédéric BINET